

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

MÉMOIRE DÉPOSÉ  
POUR LA CONSULTATION DU SITE NORAMPAC

MÉMOIRE DÉPOSÉ LE 12 OCTOBRE 2010

PAR

***l'Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite***

5350 rue Lafond, Montréal (Québec) H1X 2X2  
Tél. : (514) 524-7328 Courriel : [alpar@cdcrosemont.org](mailto:alpar@cdcrosemont.org)

## 1. PRÉSENTATION

L'ALPAR (l'Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite) a vu le jour dans le quartier de Rosemont, en 2002, grâce à l'initiative de bénévoles eux-mêmes aux prises avec des problèmes de locomotion. Notre organisme vise principalement à briser l'isolement des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapées qui ont difficilement accès aux activités disponibles dans la communauté. À raison de deux jours par semaine, nous offrons aux aînéEs membres de l'ALPAR une gamme d'activités de socialisation et de loisirs (jeux coopératifs, café rencontre, jeux adaptés, bingo, ciné-club, fêtes interculturelles et communautaires, etc.). En 2009, nous avons tenu 92 activités qui ont engendré 1481 participations.

Depuis 2007, l'organisme a mis sur pied un volet interculturel dans le but d'intégrer au sein du groupe des aînéEs issuEs des communautés culturelles. L'ALPAR s'est donnée aussi comme mandat le recrutement et la formation de bénévoles œuvrant auprès de personnes ayant des limitations physiques. Enfin, l'ALPAR est un acteur important de la table de concertation Vivre et vieillir à Rosemont. Cette table multisectorielle a à cœur le mieux-être des personnes âgées et travaille à faire de Rosemont un quartier inclusif pour eux. L'ALPAR se réjouit donc de la venue éventuelle de logements abordables.

## 2. LE CONTEXTE ET LES ENJEUX SOCIO-COMMUNAUTAIRES

L'Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite souscrit à l'initiative du promoteur Réseau Sélection dans son ensemble et salue particulièrement l'orientation qui favorise l'habitation communautaire destinée aux petits ménages et aux personnes âgées. Compte tenu de notre mission, nous sommes particulièrement favorables à des projets inclusifs à l'endroit des personnes en perte d'autonomie ou ayant des limitations physiques.

Nous sommes ravis d'avoir eu la confirmation lors de la première séance de consultation du 14 septembre 2010 que le mode de tenue privilégié dans ce projet en ce qui concerne l'inclusion des 178 logements sociaux sera celui de la **propriété communautaire** par un organisme à but non lucratif d'habitation. Ainsi plusieurs membres de notre organisme et de nombreux citoyenNEs du quartier pourront bénéficier d'un logement convenable et abordable et améliorer leurs conditions de vie.

Il y aura aussi la venue de certaines d'autres **nouveaux ménages** qui s'installeront dans cette partie du Vieux-Rosemont; cette nouvelle affluence aura certainement un impact sur les activités et les services qu'offre notre organisme. Bien que nous ayons certaines craintes sur notre **capacité d'absorber les demandes** qui viendront des futurs résidentEs du site Norampac, nous comptons sur le dynamisme des organismes du quartier, celui de la Corporation de

Développement Communautaire de Rosemont et sur nos partenaires locaux financiers et institutionnels pour faire face à cette nouvelle réalité.

En effet, le quartier Rosemont a la bonne réputation d'être le creuset d'organismes communautaires si on en juge par leur nombre et surtout par leurs réalisations. Notre organisme a toujours soutenu les nombreuses initiatives dans le domaine de l'habitation communautaire :

- Dans les années '80, la lutte pour le redéploiement du site Angus avec la création de plus de 600 unités de logements sociales sous forme de HLM, coopératives d'habitation et d'OBNL pour familles, personnes seules et aînés à faible et modeste revenu.
- De 1988 à 1994, la bataille pour la réhabilitation du site Paul Sauvé amène la création des Habitations Nouvelles Avenues, un ONBL pour aînés, avec un complexe de 131 logements.
- En 2004, l'aménagement d'une partie du site Préfontaine avec la création des Habitations Communautaires Loggia et la construction de 122 logements.
- De 2005 à 2008, la lutte pour l'obtention de l'ancien hôpital Bellechasse et sa conversion par les Habitations Communautaires Loggia en 91 logements sociaux pour grands et petits ménages.

Ces exemples nous démontrent que le quartier s'est toujours mobilisé pour obtenir des logements sociaux lors des changements de vocation des grands sites industriels ou autres. Ces exemples ne laissent plus de doute sur la capacité du milieu à relever de nouveaux défis en matière de développement socio-communautaire.

### **3. RECOMMANDATIONS**

Notre conviction demeure qu'une des clés de réussite de cet important projet immobilier va passer par la conjugaison des efforts des différents organismes communautaires de Rosemont impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyenNEs à modeste et faible revenu.

Pour ces raisons, nous rejoignons la proposition des organismes communautaires du milieu regroupés à la table de concertation sur le logement social et communautaire, Bâtir Rosemont par l'Innovation et la Concertation (le BRIC).

**L'Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite recommande les Habitations Communautaires Loggia comme porteur local des 178 logements sociaux du projet Norampac.**

La contribution des Habitations Communautaires Loggia dans le domaine du logement social (213 logements) est fortement appréciée dans le milieu et l'OBNL jouit d'une bonne réputation puisqu'il a su développer de solides partenariats avec plusieurs acteurs du milieu.

**Nous tenons à rappeler qu'un tel projet nécessite une concertation solide avec les organismes du quartier de Rosemont, nous sommes convaincus que les Habitations Communautaires Loggia pourront assurer ce rôle névralgique. Pour poursuivre en ce sens, l'ALPAR s'engage à fournir son expertise pour que des installations et un aménagement adéquat permettent la pleine et entière participation des futurEs résidentEs à la vie de la communauté.**

**Enfin, pour notre organisme il serait même pensable d'installer nos locaux ou une annexe dans l'éventuel projet piloté par les Habitations Communautaires Loggia, et ce, en vue d'offrir des services aux personnes résidentes du projet, et bien entendu, aux autres aînéEs du site.**

Josée Lambert, coordonnatrice  
Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite